

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

---

Service des Commissions.

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AGRICULTURE

Mercredi 18 avril 1956. — *Présidence de M. Restat, président.*

— La commission a procédé à la désignation des rapporteurs suivants :

— M. Suran, pour la proposition de loi (n° 337, session 1955-1956) de M. Nayrou, tendant à compléter les dispositions de l'ordonnance n° 45-2627 du 2 novembre 1945 organisant la protection des végétaux ;

— M. de Pontbriand, pour les propositions de loi de M. Aguesse :

— (n° 339, session 1955-1956) tendant à modifier l'article 811 du Code rural concernant la possibilité pour le bailleur d'un fonds rural de reprendre le fonds loué à l'expiration de chaque période triennale ;

— (n° 340, session 1955-1956) tendant à modifier l'article 838 du Code rural, relatif au congé donné par le propriétaire en cas de non-renouvellement de bail ;

— (n° 341, session 1955-1956) tendant à modifier l'article 845 du Code rural en vue d'assurer la stabilité de l'exploitant preneur et d'empêcher les reprises abusives ;

— M. Monsarrat, pour la proposition de loi (n° 355, session 1955-1956) de M. Marignan, tendant à définir et à réglementer la profession d'expert agricole et foncier ;

— MM. Brettes et de Raincourt, pour les propositions de résolution :

— (n° 318, session 1955-1956) de M. Naveau, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les sinistrés victimes des inondations de la région Avesnes-Maubeuge ;

— (n° 345, session 1955-1956) de M. Houdet, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures immédiates pour garantir aux producteurs de blé, dont les récoltes ont été partiellement ou totalement détruites par les gelées du mois de février 1956, la rémunération des dépenses engagées pour le réensemencement des surfaces détruites ;

— (n° 356, session 1955-1956) de M. Brégègère, tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide efficace aux exploitations familiales agricoles du sud-ouest, en étendant aux semences d'orge la prime accordée aux blés de printemps, pour assurer les réensemencements dans les régions qui, comme tant d'autres, ont été ravagées par le froid ;

— (n° 357, session-1955-1956) de M. Chazette, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures indispensables pour permettre aux exploitants agricoles et aux collectivités locales du département de la Creuse ravagé par le froid, comme bien des régions de France, de faire face, à la fois à leurs besoins immédiats et à ceux de leur rééquipement ;

— (n° 360, session 1955-1956) de M. Portmann, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux viticulteurs girondins, victimes des calamités atmosphériques ;

— (n° 383, session 1955-1956) de M. Lachèvre, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures pour venir en aide aux agriculteurs de Seine-et-Oise, victimes des gelées du mois de février 1956 ;

— (n° 394, session 1955-1956) de M. Brégégère, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux viticulteurs du département de la Dordogne, victimes des gelées de février 1956 ;

— M. Driant, pour la proposition de résolution (n° 393, session 1955-1956) de M. Droussent, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour accorder des prêts à taux réduit et à long terme aux jeunes exploitants agricoles désirant s'installer ou installés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1950.

La proposition de loi (n° 377, session 1955-1956) adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réglementer le marquage des ovins, a été examinée en seconde lecture ; M. de Raincourt, nommé rapporteur de ce texte, a aussitôt présenté et fait adopter ses conclusions favorables au texte voté par l'Assemblée Nationale.

Abordant l'étude des propositions de résolution : n° 227, année 1954 ; n° 309, année 1954 ; n° 370, année 1954 ; n° 665, année 1954 ; n° 252, année 1955 ; n° 322, année 1955 ; n° 413, année 1955 ; n° 465, année 1955 ; n° 474, année 1955 ; n° 486, année 1955 ; n° 541, année 1955 ; n° 68, session 1955-1956 ; n° 235, session 1955-1956 ; n° 242, session 1955-1956 ; n° 245, session 1955-1956 ; n° 251, session 1955-1956 ; n° 282, session 1955-1956 ; n° 299, session 1955-1956 ; n° 306, session 1955-1956 ; n° 311, session 1955-1956 ; n° 318, session 1955-1956, relatives à des calamités atmosphériques, faisant l'objet du rapport conjoint de MM. Brettes et de Raincourt, la commission a entendu un exposé préliminaire de M. de Raincourt sur les dommages causés par le gel aux cultures céréalières et les mesures propres à venir en aide aux agriculteurs sinistrés.

Un long débat, auquel prirent part, ainsi que le président, MM. Durieux, Suran, Cuif, Blondelle, Monsarrat, Aguesse et Capelle, s'est ensuite instauré, en conclusion duquel il a été décidé

de poursuivre, au cours d'une séance ultérieure, l'étude du rapport de M. de Raincourt et d'entendre l'exposé de M. Brettes sur la situation des arboriculteurs, viticulteurs et maraîchers.

Après que l'examen du rapport de M. de Pontbriand sur la proposition de loi (n° 207, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 410 et 431 du Code rural relatifs à la pêche à la ligne, eut été renvoyé à une prochaine séance, la commission s'est saisie, en deuxième lecture, de la proposition de loi (n° 417, session 1955-1956) modifiant l'article 812 du Code rural relatif au mode de payement des fermages.

Après avoir nommé M. Durieux comme rapporteur, la commission a décidé de reprendre l'article premier dans la rédaction votée en première lecture par le Conseil de la République et de supprimer l'article 2 voté par l'Assemblée Nationale.

## FINANCES

**Mercredi 18 avril 1956.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné, en neuvième lecture, le projet de décret déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat. Le rapporteur général a rappelé que le seul point de divergence, dans l'état actuel de la discussion, était l'article 62 relatif à la procédure de répartition par décret des dotations. Il a proposé un nouvel article 62 aux termes duquel les dotations inscrites dans les décrets de répartition seront utilisables après accord des commissions dans des conditions et des délais qui seront fixés par une loi ultérieure.

Après les interventions de MM. de Montalembert, Alex Roubert, Berthoin et Laffargue, la commission a adopté les propositions du Rapporteur général.

## INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Mercredi 18 avril 1956.** — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — La commission a examiné les amendements au rapport (n° 367, session 1955-1956) de M. Waldeck L'Huillier, sur la propo-

sition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi n° 52-432 du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.

Sur ces amendements, la commission a pris les positions suivantes :

Article premier de la proposition de loi.

*Art. 14 de la loi du 28 avril 1952.*

Amendement n° 9 rectifié de M. Bertaud : adopté.

Amendement n° 23 de M<sup>me</sup> Devaud : adopté.

*Art. 15.*

Amendement n° 10 rectifié de M. Bertaud : adopté.

Amendement n° 24 de M<sup>me</sup> Devaud : adopté.

*Art. 16.*

Amendement n° 11 rectifié de M. Bertaud : adopté.

*Art. 21.*

Amendement n° 12 rectifié de M. Bertaud : adopté.

Amendement n° 42 de M. Le Basser : adopté.

Amendement n° 43 de M. Bertaud : adopté.

*Art. 22.*

Amendement n° 22 de M. Walker : adopté.

Amendement n° 26 de M<sup>me</sup> Devaud : adopté.

Amendement n° 33 de M. Pisani : adopté.

Amendement n° 13 rectifié de M. Bertaud : adopté.

Amendement n° 18 de M. Descours-Desacres : rejeté.

Amendement n° 1 de M. Masteau : rejeté.

A la suite de l'adoption des quatre premiers amendements, la commission a décidé de présenter au Conseil de la République une nouvelle rédaction de l'article 22.

*Art. 31.*

Amendement n° 6 de M<sup>me</sup> Renée Dervaux : rejeté.  
Amendement n° 21 de M. Descours-Desacres : adopté.

*Art. 32.*

Amendement n° 14 rectifié de M. Bertaud : adopté.  
Amendement n° 27 de M<sup>me</sup> Devaud : adopté.

*Art. 33.*

Amendement n° 44 de M. Bertaud : adopté.  
M<sup>me</sup> Renée Dervaux a retiré son amendement n° 7.

*Art. 34.*

Amendement n° 34 de M. Pisani : rejeté.  
Amendement n° 15 rectifié de M. Bertaud : adopté.  
Amendement n° 28 de M<sup>me</sup> Devaud : adopté.  
Amendement n° 2 de M. Masteau : adopté.  
Amendement n° 35 de M. Pisani : rejeté.

*Art. 35.*

Un amendement nouveau de M<sup>me</sup> Devaud a été adopté.

*Art. 36.*

Amendement n° 16 rectifié de M. Bertaud : adopté.  
Amendement n° 37 de M. Pisani : adopté partiellement.

*Art. 56.*

Amendement n° 38 de M. Pisani : réservé.

*Art. 59.*

Un nouvel amendement de M<sup>me</sup> Devaud complétant cet article a été adopté.

*Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a poursuivi l'examen des amendements.*

*Art. 81.*

Amendement n° 45 de M. Bertaud : adopté.

Amendement n° 29 de M<sup>me</sup> Devaud : adopté.

*Art. 86.*

Amendement n° 5 de M. Poher : rejeté.

Amendement n° 40 de M. Pisani : rejeté.

*Art. 93.*

Amendement n° 39 de M. Pisani : rejeté.

*Art. 96.*

Amendement n° 17 rectifié de M. Bertaud : adopté.

Article 2 de la proposition de loi.

Un nouvel amendement de M. Pisani à cet article a été rejeté.

Article 3 de la proposition de loi.

*Art. 36 bis nouveau.*

Amendement n° 36 de M. Pisani : rejeté. L'auteur ayant satisfaction au fond par l'adoption précédente de l'amendement n° 2 de M. Masteau.

*Art. 86 bis.*

Amendement n° 20 de M. Descours-Desacres : adopté.

Amendement n° 19 de M. Descours-Desacres : adopté.

Amendement n° 3 de M. Bertaud : adopté.

Amendement n° 31 de M<sup>me</sup> Devaud : adopté.

Article 4 de la proposition de loi.

*Art. 94 bis.*

Amendement n° 4 de M. Bertaud : adopté.

Amendement n° 30 de M<sup>me</sup> Devaud : adopté.

Article 6 de la proposition de loi.

*Art. 95 bis.*

Amendement n° 41 de M. Pisani : rejeté.

Amendement n° 8 de M<sup>me</sup> Renée Dervaux : adopté.

Ayant terminé l'examen de ces amendements, la commission a décidé de demander l'inscription de la proposition de loi à la séance du mardi 24 avril.